

N°16-2018

Séance du mardi 06 mars 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
42	37	39

Date de la convocation
22 février 2018

Acte rendu exécutoire
Après télétransmission

--

et publication

8 mars 2018

L'an deux mille dix-huit et le mardi six mars, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac se sont réunis dans la salle du conseil à NOGARO sous la présidence d'Elisabeth DUPUY-MITERRAND et sur sa convocation.

Étaient présents : ARBLADE-LE-HAUT : VERRIER Jean-Marie, BOURROUILLAN : BRAZZALOTTO Michel, CAUPENNE d'ARMAGNAC : ORTEGA-HUESO Josiane et GUICHEBAROU Patrick, CRAVENCERES : MORA Marc (suppléant de DARBEAU Jacqueline), ESPAS : CAZERES Pierre, LE HOUGA : FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, MANCIET Aline, DUPOUY André et MENACQ Bernard, LANNE SOUBIRAN : IMBERT Yves, LOUBEDAT : SEMPE Bernard, LUPPE-VIOLLES : ETTORI-DABAT Jean-Pierre, MAGNAN : DUCLAVE Jean, MANCIET : CAPDEPONT Pierre, GARBAY Stéphane, SOULES Philippe et CENENT Frédéric, MONGUILHEM : DUCERE Jean, MONLEZUN d'ARMAGNAC : BENESSIA Christiane, MORMES : TARTAS Régis, NOGARO : PEYRET Christian, LARRIEU Edith, MARQUE Magali, GARET Gilles, HAMEL Bernard, COMBRES Roger, PERCHEDE : MARIN Alain, SAINTE-CHRISTIE d'ARMAGNAC : SAINT-MARTIN Thierry, SAINT-GRIEDE : SAINT-PE Anne-Marie, SAINT-MARTIN d'ARMAGNAC : ARTIGOLE Eric, SALLES d'ARMAGNAC : HEBERT Benoît, SION : DUPUY-MITERRAND Elisabeth, SORBETS : LAMOTHE Laurent, TOUJOUSE : TARTAS Jacques, URGOSSE : BARRAIL Bernard.

Absents excusés : CRAVENCERES : DARBEAU Jacqueline (remplacée par MORA Marc), LAUJUZAN : AOUSTOU Frédéric, NOGARO : CARRERE-CAMPISTRON Christine (pouvoir à COMBRES Roger), BELTRI Joseph (pouvoir à PEYRET Christian).

Absents : BETOUS : MENGELLE Jean-Marie, NOGARO : LAPEYRE Josiane.

OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation des résultats 2017 au budget 2018, budget annexe voirie

Le quorum étant atteint, les membres du conseil communautaire peuvent valablement délibérer.

Le Conseil de la communauté de communes du Bas-Armagnac réuni sous la présidence de Madame DUPUY-MITERRAND Elisabeth Présidente, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2017 du budget annexe Voirie dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement :

• Résultat de l'exercice 2017 : (= recettes réalisées 16 814,94 € – dépenses réalisées 14 908,21 €)	1 906,73 €
• Report à nouveau (années précédentes) :	3 889,48 €
	<hr/>
• Résultat de fonctionnement cumulé : Somme inscrite au BP 2018 en recettes de fonctionnement, article 002 : excédent de fonctionnement.	5 796,21 €

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe Voirie pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :

- excédent de fonctionnement en recettes porté sur la ligne budgétaire article 002 : **5 796,21 €**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
La Présidente,



Elisabeth Dupuy-Miterrand
Elisabeth DUPUY-MITERRAND.